

ASSOCIATIONS : entre autonomie de pensée, liberté d'action et hybridation des ressources.

La loi du 1er juillet 1901 a introduit, en droit français, la liberté d'association. D'après le mémento Francis LEFEBVRE, cette liberté présente deux aspects :

- Une liberté individuelle, fondée sur la liberté contractuelle : la liberté pour chacun de créer une association, de s'en retirer et de déterminer les règles de son fonctionnement ;
- Une liberté collective : la liberté pour l'association elle-même de se développer et d'exercer l'activité qu'elle a choisie dans le cadre des lois en vigueur.

Autonomie de pensée, liberté d'action et autonomie financière d'une association sont donc gravées dans le texte fondateur.

Mais si son choix d'activité est la gestion d'établissements et services, sociaux et médico-sociaux tels que mentionné à l'article L312-1 du CASF l'association se place alors dans l'orbite de l'État social et percevra alors les ressources nécessaires à son activité dans le respect des dispositions du même code.

Avec Internet en particulier, les citoyens échangent des données objectives sur les performances de notre État, les comparent avec d'autres économies, ce qui explique la modification du regard des Français sur leur modèle social.

Le repositionnement de l'État providence semble désormais inéluctable si l'on veut sauvegarder les fondamentaux qui constituent notre modèle social, socle de notre République et de notre cohésion.

Sous une pression croissante de l'opinion, il faut alors tout faire pour permettre à l'État providence de perdurer, en redéfinissant une organisation démocratique permettant des politiques sociales plus performantes : le maintien d'un financement public fort de la solidarité reste le seul marqueur d'une société qui accepte de mutualiser les risques de la vie.

D'autant que les dispositifs actuels de financement laissent aux acteurs une marge d'initiative qu'il faut savoir saisir.

Mais il est à craindre que l'évolution du contexte mondial, économique et sociétal, ne permette pas à l'État de répondre à toutes les situations de détresse. L'autonomie d'action que l'on revendique passe donc par une capacité à s'affranchir dans une certaine mesure de la tutelle des pouvoirs publics. Il faut donc réagencer les sphères de décision et de coopération sachant que l'on ne pourra pas tout attendre de l'État.

Si l'on est d'accord sur ce postulat et sachant que le public de nos institutions n'est pas solvable, il faut se tourner vers la notion d'altruisme et la «générosité du public» : comment associer la société civile pour qu'elle s'intéresse à nos projets, ceci en vue de combiner bénévolat et expertise. Il pourrait en résulter une hybridation des ressources, soit financières soit en contributions directes par des bénévoles, permettant la formation d'un espace de liberté d'action en complément des politiques sociales tout en conservant le souci constant de l'intérêt général.

Au moment même où nous interrogeons la place qui sera celle des associations de solidarité, entre corps intermédiaire porteur de projet de transformation sociale ou simple prestataire sous la domination notamment économique de la puissance publique, le Premier Ministre décide de faire de l'engagement associatif la Grande Cause Nationale pour 2014.

Les associations sont ainsi renvoyées aux principes d'autonomie et de liberté du texte fondateur de 1901 afin, à ce carrefour de leur histoire, de concevoir et emprunter un chemin viable économiquement, conforme aux valeurs de leur projet.

GROUPEMENT NATIONAL DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX D' ASSOCIATION
DU SECTEUR ÉDUCATIF, SOCIAL ET MÉDICO - SOCIAL



crédit image : © cienpiesnf - Fotolia.com

SÉMINAIRE GNDA

ASSOCIATIONS : entre autonomie de pensée, liberté d'action et hybridation des ressources.

- 25-26 septembre 2014
- Hôtel des Tours
26 rue des Tours - 59000 Lille
- Ouvert aux membres du GNDA, à leurs collaborateurs (Adjoints, DAF, DRH, ...) et aux Présidents d'association.

PROGRAMME DES JOURNÉES

MERCREDI 24 SEPTEMBRE

18h	Conseil d'Administration.
-----	---------------------------

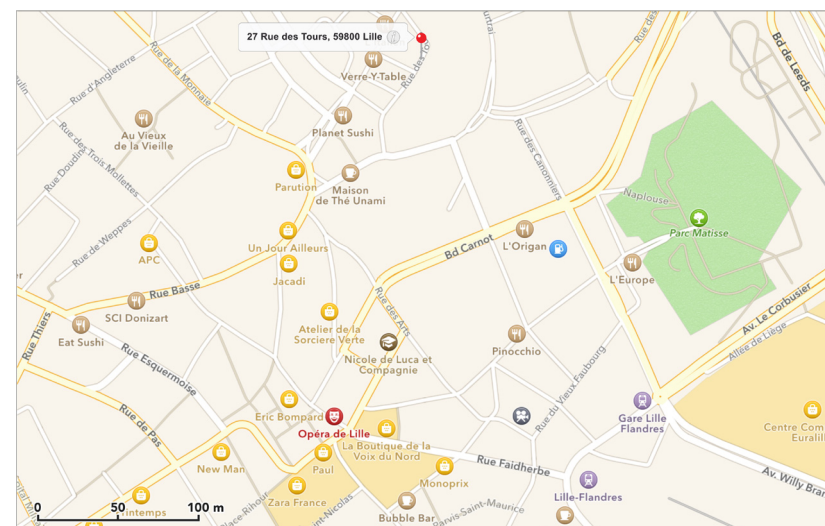
JEUDI 25 SEPTEMBRE

9h30	Accueil Café.
10h	Ouverture des journées: Marc MONCHAUX, Co-président et Pascal HUET, Délégué Régional .
10h15	Conférence introductive: «Associations à vocation sociale: éléments de contexte» Viviane TCHERNONOG, <i>Chercheuse au CNRS, Centre d'économie de la Sorbonne.</i>
11h15	Échanges avec la salle.
11h30	Pause.
11h45	«Hybridation des ressources dans l'Économie Sociale et Solidaire: quelles pratiques en Europe?» Nicole ALIX, <i>Administratrice déléguée «RENCONTRES DU MONT BLANC/ Forum international des dirigeant-es de l'économie sociale»</i>
12h30	Échanges avec la salle.
13h	Déjeuner.
14h30	Table ronde: «Hybridation des ressources, autonomie des associations: regards croisés» > La CRESS; > Le Crédit Coopératif; > Le GNDA. > Le MOUVES; > La Mutualité; Animateur: Sébastien POMMIER.
17h	Fin des travaux de la journée.
19h30	Soirée conviviale, 40 ^e anniversaire du GNDA. En présence des anciens présidents du GNDA. Animation assurée par Gérard TONNELET et Philippe RICHARD.

VENDREDI 26 SEPTEMBRE

9h	Accueil Café.
9h30	«Hybridation des ressources: perspectives et enjeux pour les associations à vocation sociale» Johan PRIOU, <i>Directeur de l'URIOPSS Centre.</i>
10h15	Échanges avec la salle.
10h45	Pause.
11h	Table ronde: échange d'expériences > «Inter Parcours Handicap 13»; > Un fonds de dotation; > La Maison des ados: ACSEA + fondation d'entreprise; > IDEMS : dispositif de labellisation de recueil de dons; > Le responsable «comité mécénat» de la Fondation MASSÉ TRÉVIDY. Animateur: Frédéric HOIBIAN
12h45	Clôture des travaux: Roland JANVIER, Co-président .
13h	Déjeuner.

PLAN





SÉMINAIRE GNDA

ASSOCIATIONS : entre autonomie de pensée,
liberté d'action et hybridation des ressources.

- **25-26 septembre 2014**
- **Hôtel des Tours**
26 rue des Tours - 59000 Lille

Ouvert aux membres du GNDA, à leurs collaborateurs (Adjoints, DAF, DRH, ...) et aux Présidents d'association.

	inscription	soirée conviviale	TOTAL
Nom / Prénom _____ Qualité _____	250 €	50 €	____ €
Nom / Prénom _____ Qualité _____	250 €	50 €	____ €
Nom / Prénom _____ Qualité _____	250 €	50 €	____ €
	TOTAL		____ €

Organisme _____
Adresse _____
Tél./Fax _____
Mail _____

L'inscription au séminaire des 25-26 septembre 2014 comprend les déjeuners du 25 et 26.

Quelques chambres ont été pré-réservées à l'Hôtel des Tours (03.59.57.47.00).

Si vous souhaitez être hébergé dans cet hôtel (121€ ttc/nuit),

pensez à réserver avant le 1^{er} juin.

Attention, de nombreux séminaires se tiennent à Lille sur ces dates ;
nous vous conseillons de réserver un hôtel très tôt.

**Bulletin d'inscription et règlement à l'ordre du GNDA à retourner
AVANT LE 09 SEPTEMBRE 2014**

APEI Les Papillons Blancs
à l'attention de Patricia FORTANE - Secrétariat de Pascal HUET
68 rue Charles Monsarrat - 59500 DOUAI
TÉL.: 03 27 95 93 82 - EMAIL: secretariatdg@apeidouai.asso.fr